

Commission de déontologie de la SGTA/ASAT: Rapport 2020

Composition	Cornelia Willi, Présidente Dorothea Schütt Schlatter, PTSTA-C, Catherine Jaeger Both, CTA-P, Madeleine Lauger, TSTA-O
Séance Octobre 20 par zoom	<p>Nous avons discuté de la situation de la pandémie et avons pris note que nous supposons que les membres suivent les règles et les recommandations des associations professionnelles.</p> <p>Nous avons constaté qu'il ne nous semble ni approprié ni réaliste que les caisses maladies remboursent les séances de psychothérapie par Zoom/Skype pour un maximum de 360 minutes par an seulement. Par contre, il n'est pas la tâche du comité de suivre ce sujet.</p> <p>Nous avons discuté du fait que, la réglementation selon laquelle les PTSTA après le délai de 14 ans et sans examen TSTA ne se nomment plus que CTA, équivaut à une dévalorisation de leur expérience. Une demande formelle à l'EATA devrait être faite pour obtenir un changement. Nous ne voyons actuellement pas de nécessité d'agir.</p>
Plaintes	Un membre de la Commission a reçu une question, a obtenu des informations sur la manière de procéder et a clarifié la situation par téléphone.

Cornelia Willi, Présidente de la Commission de déontologie, 29 janvier 2021